



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT PRESCRIPTION DE MODIFICATION DE CONSISTANCE DU PROJET

**Arrêté n° SRA2021/C041
07. 9114**

La préfète de la région Grand Est
Préfète de la zone de défense et de sécurité Est
Préfète du Bas-Rhin

VU le code du patrimoine et notamment son livre V, titre II, relatif à la législation et à la réglementation de l'archéologie préventive et plus particulièrement son article L. 531-9 ;

VU l'arrêté ministériel du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020/036 du 3 février 2020 portant délégation de signature à Madame Christelle CREFF-WALRAVENS directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est ;

VU l'arrêté n° 2021/001 du 08 janvier 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles ;

VU les arrêts n° 2002/250 du 30 juillet 2002 et n° 2003/135 du 19 mars 2003 portant prescription d'une fouille archéologique ;

VU la demande de permis de construire n°051 433 20 B0001 reçue à la DRAC Grand Est – Service régional de l'archéologie – site de Châlons-en-Champagne le 26 janvier 2021 pour la construction d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de Plichancourt « les Margarines », section et parcelle : ZD n°23pp ;

CONSIDÉRANT que la fixation au sol des structures métalliques soutenant les capteurs s'effectuera sur plots béton faiblement ancrés au sol (0,30 m) dans la zone archéologique ;

CONSIDÉRANT que la modification de la consistance du projet proposée par la SAS KRONOS IB VOGT 14 permet de préserver les vestiges protohistoriques et ainsi d'éviter la fouille ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est prescrite une modification de la consistance du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque, sis en :

Région : Grand Est

Département : MARNE

Commune : Plichancourt

Lieu-dit : « les Margarines »

Section et parcelle : ZD n° 23pp

Propriétaire (si autre que demandeur) : Indivision Coltat et Denizard

et réalisé par SAS KRONOS IB VOGT 14.

L'emprise des travaux d'aménagement est figurée dans les documents graphiques annexés au présent arrêté (annexe 1 et 2a et b).

Article 2 : Le projet sera exécuté dans le respect des mesures techniques conformément à la demande de permis de construire PC 051 433 20 B 0001 : dans la zone archéologique (annexe 1) aucun terrassement nécessaire à l'ancrage des plots béton ne sera réalisé en dessous 0,30 m par rapport au niveau actuel (annexe 2a et b).

Article 3 : La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à SAS KRONOS IB VOGT 14 représentée par M. Frank Bohne – 9 Croisée des Lys – 68300 Saint-Louis, à Krono Solar Projects – 10 Peterplatz – 80331 München – Allemagne et à la DDT de la Marne .

Fait à Châlons-en-Champagne, le 01 février 2021

Pour la préfète
par délégation,
Pour la directrice régionale des affaires culturelles
par subdélégation,
Le conservateur régional de l'archéologie adjoint



Thierry Bonin

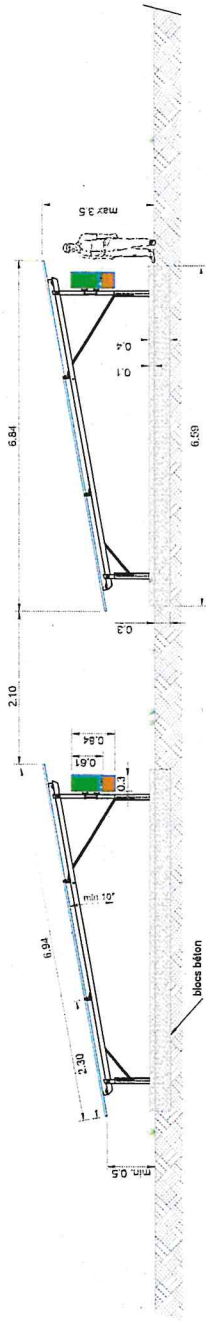
Copie à :

- o Autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation
- o DRAC – SRA

PC3.1 - PLANS DE DETAIL DES STRUCTURES DES TABLES PHOTOVOLTAIQUES

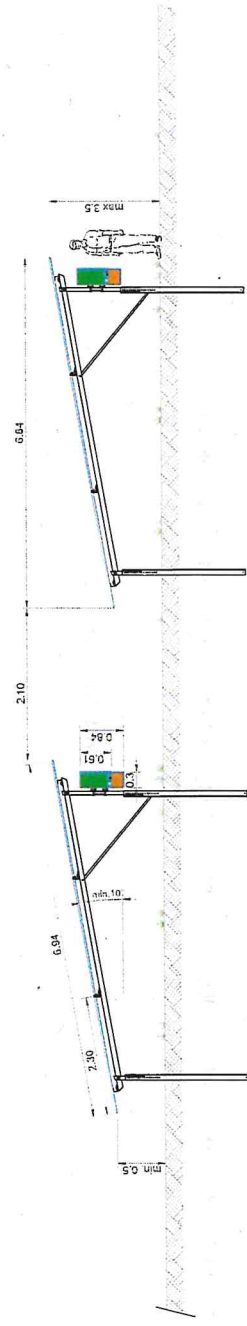
Annexe la

DETAIL - COUPES TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR LONGRINES - échelle 1/100e



DETAIL - COUPES TRANSVERSALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES - échelle 1/100e

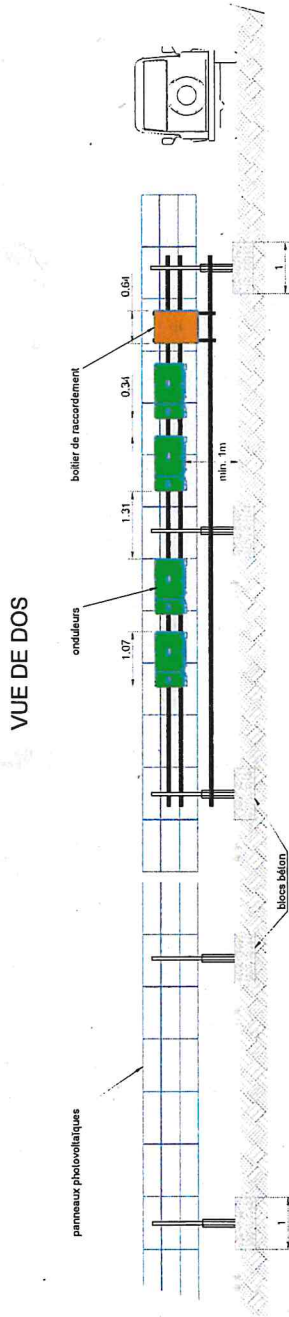
VUE DE PROFIL



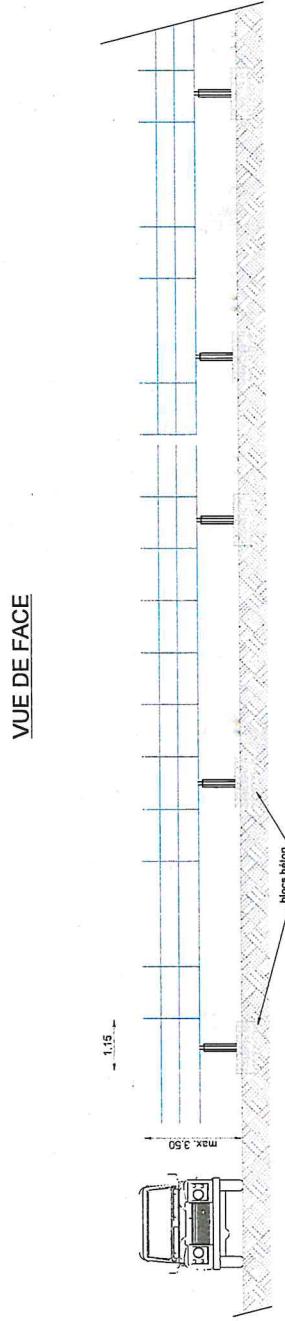
PC3.2 - SCHEMA DE PRINCIPE D'IMPLANTATION DES TABLES PHOTOVOLTAIQUES

Annexe 2b

DETAIL 1 - COUPE LONGITUDINALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR LONGRINES - VUE DE DOS - échelle 1/100e



DETAIL 2 - COUPE LONGITUDINALE DES STRUCTURES PHOTOVOLTAIQUES SUR LONGRINES - VUE DE FACE - échelle 1/100e



AGENCE ZBR
 SARL BOUILLET, POMMEL & BERTRAND
 ARCHITECTES ASSOCIÉS
 582 - allée de l'Estève C
 69009 LYON
 Tél. : 04 78 64 61 87 - Fax : 04 78 64 64 82
 Email : agence_lyon@zbr.fr

